

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Détournements de fonds à la CNSS

**DES** centaines de millions de francs détournés en quelques mois, des agents en service au siège et dans les agences délocalisées incarcérés à la prison centrale, une auditrice kidnappée, des menaces de mort quotidiennes envoyées par WhatsApp... la Caisse nationale de sécurité sociale vit dans un climat de suspicion et de terreur.

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

**E**T si les difficultés de trésorerie de la CNSS à l'origine de sa situation chaotique actuelle n'étaient pas principalement le seul fait du non-versement des cotisations sociales des entreprises ? En effet, les derniers événements en date viennent confirmer une réalité : l'organisme est gangrené de l'intérieur par un vaste système de fraude dont les nombreuses ramifications sont encore inconnues. Les dernières missions d'audit lancées par l'administration provisoire ont déjà permis de mettre aux arrêts quelques responsables.

Ces derniers sont actuellement incarcérés à la prison centrale de Libreville. Selon des indiscrétions, ils seraient coupables de détournements de fonds en falsifiant les comptes de la Caisse à l'aide d'un logiciel dont ils auraient la parfaite maîtrise. Une mafia mise en réseau qui aurait délesté l'organisme, en quelques mois, de plusieurs centaines de millions de francs. C'est le cas notamment, rapporte-t-on, d'un responsable du service Trésorerie, coupable d'avoir siphonné plus de 200 millions de francs en "écrasant" toutes traces. Ou encore de ces 3 autres agents pris la main dans le sac après avoir soutiré dans les agences de la CNSS des sommes allant de 9 à 17 millions de francs. Une routine quotidienne, nous confirme un haut responsable de la CNSS. Même si l'on imagine bien que des pratiques similaires ont eu cours depuis des années sous les équipes de dirigeants précédentes au sein d'une boîte considérée comme étant la poule aux oeufs d'or pour eux et leurs complices.

Ces arrestations seraient, pour certains, le point de départ

de la vague de terreur qui sévit actuellement à la CNSS et dont les auditeurs seraient la cible principale. Deux auditrices en charge d'éplucher les comptes de l'entreprise ont fait l'objet de plusieurs menaces de mort et d'intimidation. Le domicile de l'une d'entre elles a même été cambriolé. Les malfrats auraient pris le soin d'avertir leur victime, par SMS, du danger de mort qui courrait sur sa collègue au cas où elle dévoilait le système de fraude mis en place et notamment les principaux bénéficiaires. Cette dernière fera, en effet, l'objet d'un kidnapping en pleine journée le 11 novembre dernier.

**FERMETÉ** • Après plusieurs recherches infructueuses menées par les forces de police et les services de renseignement, la jeune dame sera retrouvée, relâchée en "tenue d'Adam", en soirée, par ses ravisseurs au même lieu de son rapt. Comme pour transmettre un message à tous les "autres agents fouineurs". La jeune auditrice complètement déboussolée était, rapporte-t-on, dans l'incapacité de reconnaître ses collègues et les membres de sa famille. Elle serait, dit-on, depuis prise en charge par une cellule d'accompagnement psychologique mise en place à cet effet. Et se mûre dans un silence quelque peu curieux, aux dires de nombreux de ses collègues Cnssiens. Pour l'administrateur provisoire qui, dans une note de service datée du 13 octobre dernier, révélait déjà les menaces que subissaient certains auditeurs, la cote d'alerte est donnée. Selon lui, il ne fait plus aucun doute que des agents CNSS sont en intelligence avec les ravisseurs. "Au regard des méthodes utilisées et des premiers éléments de l'enquête ouverte, tout porte à croire qu'il s'agit de collaborateurs de

notre établissement", a lâché Christophe Eyi dans une note interne adressée à l'ensemble du personnel de la CNSS.

Mais plutôt que de céder aux menaces et intimidations, intervenant également au moment où on parle de réduction d'acquis sociaux, notamment le 13e mois, réduction de salaires, ce dernier a prévenu les "taupes" de son intransigeance face à ces actes de trahison et de barbarie. "Ces faits sont constitutifs d'infractions pénales, et l'administration provisoire prendra toutes les dispositions nécessaires auprès des autorités compétentes pour que les auteurs de tels faits soient appréhendés. L'occasion m'est donnée de rappeler à tous que l'audit interne est un département indispensable pour une institution de notre importance. S'il venait à être confirmé que les auteurs desdits faits sont des salariées de la CNSS, aucune tolérance ne serait admise", a-t-il prévenu.

En clair, la situation au sein de cette institution de sécurité sociale reste encore bien tendue.



Photo: Jocelyn Abila

Le siège de la Caisse Nationale de sécurité sociale (CNSS).



# S : la terreur pour exiger le silence

## Jusqu'au bout !



Photo: Jocelyn Abila



**MSM**  
Libreville/Gabon

EN dépit des intimidations dont font l'objet plusieurs agents de la CNSS, l'administration provisoire entend poursuivre sa feuille de route d'assainissement des comptes de l'organisme. Car pour le gouvernement, la lutte contre la fraude constitue l'un des axes majeurs des réformes, en ce qu'elle gruge considérablement les ressources de la CNSS, l'empêchant de réaliser sa mission de payer les prestations techniques. Aussi, les économies engrangées par la mise en œuvre de toutes les actions de restructuration en cours ont permis, indique l'administrateur provisoire, d'ouvrir au

paiement mille (1 000) nouveaux droits, soulageant des bénéficiaires en attente depuis plus de deux ans pour certains. "Dans la lignée des réformes engagées, la stratégie globale renouvelée de lutte contre la fraude déployée par le Comité des directeurs récemment installé entend renforcer son continuum d'actions. On dénombre au rang des mesures déjà effectives l'enrôlement biométrique par l'identification faciale des bénéficiaires à chaque paiement depuis l'échéance commencée le 7 novembre dernier, la recherche des paiements effectués sur les personnes décédées et les contrôles sur les pensions virées à l'étranger", indique Christophe Eyi.

## Le temps de l'enquête judiciaire



**Styve Claudel ONDO MINKO**  
Libreville/Gabon

**F**ACE à l'agression dont a été victime une employée de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), à la suite de laquelle la toile s'est enflammée, il est tout à fait normal de prendre un peu de recul pour ne pas tomber dans le piège des conclusions hâtives. Tout en faisant par la même occasion le lit à une justice imposée par les Nouvelles technologies de l'information et de la communication (Ntic). En effet, en lieu et place de toute l'agitation médiatique à

laquelle on assiste ces derniers jours, le bon sens voudrait plutôt que l'heure soit à la procédure judiciaire. Cette période capitale donnée aux Officiers de police judiciaire (OPJ) dont le but est d'obtenir la manifestation de la vérité. Aussi, le travail des limiers, sur instructions du procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville consistera-t-il à déterminer les auteurs de cette agression, en sus des conditions dans lesquelles celle-ci a été commise. Dans la démarche judiciaire, il revient ainsi au juge d'instruction chargé du

dossier de procéder à la prescription de tous les actes qu'il estime utiles dans le cadre de la manifestation de la vérité. Qu'est-ce qui s'est réellement passé ? La victime a-t-elle subi des examens médicaux appropriés dans ce type de situation ? Pourquoi a-t-elle été la cible en lieu et place des autres agents du pool Audit intervenant au plus haut niveau ? Voilà autant d'interrogations qui nécessitent des réponses dans le cadre de la procédure judiciaire. Laquelle permettra d'édifier l'opinion sur cette affaire sans précédent dans notre pays.

Photo: Jocelyn ABILA